

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2021 -

DÉCISION N° 21 - 09 - 064

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 1^{er} octobre 2021, s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

Excusée :

- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 4 : L'attribution du marché relatif à la maintenance des pylônes, des mâts haubanés et équipements périphériques pour le SDIS de la Loire.

Ce marché a pour objet de fournir au SDIS de la Loire une prestation de contrôle, et de maintenance relative aux lignes de vie, aux paratonnerres, aux lampes obsta, aux pylônes et mats haubanés, aux installations radioélectriques nécessaires au fonctionnement et à la préservation technique des réseaux de transmission du SDIS de la Loire.

Le présent marché a été lancé selon la procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique.

Il a fait l'objet d'une publicité sur les sites du BOAMP, du SDIS de la Loire et de la plateforme de dématérialisation « www.achatpublic.com ».

La consultation a donné lieu à un marché ordinaire doté d'un lot unique.

Conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

- ✓ **Critère 1** : Prix (pondération : **70 %**).
- ✓ **Critère 2** : Valeur technique (pondération : **30 %**). Ce critère sera apprécié en fonction :
 - Moyens logistiques et humains pour réaliser les différents contrôles : 10 points
 - Descriptif de la méthodologie employée pour réaliser les différentes opérations déclinées en annexes 2 et 3 « fiches de vérifications ») : 10 points
 - Dispositions de sécurité adoptée sur les divers chantiers : 10 points

La commission d'appel d'offres a examiné ce dossier à partir du rapport d'analyse joint fourni par les services techniques en séance du 19 novembre 2021

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 19 novembre 2021 attribuant le marché relatif à la maintenance des pylônes, des mâts haubanés et équipements périphériques pour le SDIS de la Loire à l'entreprise **DELCOM**, sise 12 rue du 35^{ème} régiment d'aviation – 69 500 BRON.

Article 2 :

La Présidente est autorisée à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE